

## Service de GAI pour les clients industriels

*Présentation à la Régie de l'énergie*

Par Lucie Gervais, MBA, consultante principale

Association des Consommateurs Industriels de Gaz

Montréal, le 10 juin 2014

IGUA | ACIG  
www.igua.ca

IGUA | ACIG  
www.igua.ca

## L'industrie – moteur de l'économie du Québec

### L'ACIG et ses membres au Québec

- Dix membres partout en régions
- Plus de 20 000 emplois directs
- Plus de 20 000 emplois indirects
- Liens d'affaires avec plus de 9 000 fournisseurs
- Plus de 7,5 milliards de dollars dans l'économie
- Consommation annuelle 45 Pétajoules au Québec

À l'échelle mondiale, les 23 membres de l'ACIG représentent près des trois quarts d'un million d'emplois directs.

IGUA | ACIG  
www.igua.ca

2

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3837-  
2013 PHASE 2  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 10 JUIN 2014

Pièces n°: C-ACIG-

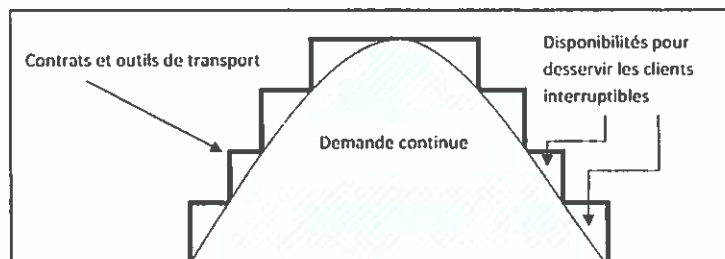
0070

## L'apport des clients interruptible

- Le tarif interruptible est un outil essentiel à Gaz Métro qui permet de maximiser l'utilisation des contrats de transport.
- Le client interruptible est partie intégrante de la solution, non du problème.

## L'apport des clients interruptible (suite)

### OPTIMISATION DES CONTRATS DE TRANSPORT PAR LE SERVICE INTERRUPTIBLE



## L'apport des clients interruptible (suite)

Tarif	Volume (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Quantité en GJ	Valeur en M\$ au taux de 1,73\$/GJ
D1	2 432 831	92 179 967	159,5
D3	179 605	6 805 233	11,8
D4	2 319 901	87 901 049	152,1
<b>Sous-total</b>	<b>4 932 337</b>	<b>186 886 249</b>	<b>323,3</b>
<b>D5</b>	<b>633 758</b>	<b>24 013 091</b>	<b>41,5</b>
Total de la consommation	5 566 095	210 899 340	364,9
Total du transport sous contrat	5 697 000	215 859 330	373,4
Coefficient d'utilisation avec le D5	97,7%	97,7%	
Coefficient d'utilisation sans le D5	86,6%	86,6%	

IGUA | AIG  
2014

## Service de GAI – *statu quo*

- Le service actuellement en vigueur fonctionne bien, en présumant un plan d'approvisionnement adéquat.
- Gaz Métro peut offrir le service à ceux qui le désirent (gaz de réseau ou autre)
- Les clients ont la flexibilité de gérer eux-mêmes leur approvisionnement en GAI. Pour certains, c'est essentiel.
- Le client doit pouvoir intégrer les variantes économique, opérationnelle, et environnementale lorsqu'il prend sa décision.

IGUA | AIG  
2014

## La Décision D-2013-192

- Force Gaz Métro à s'immiscer dans une transaction commerciale entre un client et son fournisseur.
- Contraire à l'esprit de la déréglementation.
- Réduit la capacité d'un client interruptible de gérer son propre approvisionnement d'appoint lorsqu'interrompu.
- Présume erronément que le client interruptible ne peut détenir du transport. En fait, le client achète du gaz livré en franchise par son fournisseur.

## La proposition de Gaz Métro

- Le prix maximum doit être indiqué au plus tard la journée avant qu'un client reçoive un avis d'interruption.
- Le prix que le client paiera ne sera connu qu'une fois l'engagement concrétisé.
- Le client sera avisé s'il peut consommer du gaz d'appoint uniquement en mi-journée. Cela lui laisse peu de temps pour mettre en place une autre source d'énergie alternative, s'il n'a pas accès au gaz d'appoint.

## La proposition de Gaz Métro

Clients	Prix Maximal	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
C-1	18,00 \$	18,00 \$				
C-2	21,00 \$	21,00 \$	21,00 \$	21,00 \$		
C-3	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$
C-4	28,00 \$	28,00 \$	28,00 \$	28,00 \$	28,00 \$	28,00 \$
C-5	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$
<b>Fournisseurs Prix offert</b>						
F-1	17,50 \$	17,50 \$	17,50 \$	17,50 \$	17,50 \$	17,50 \$
F-2	22,00 \$		22,00 \$	22,00 \$	22,00 \$	22,00 \$
F-3	23,00 \$			23,00 \$	23,00 \$	23,00 \$
F-4	26,00 \$				26,00 \$	26,00 \$
F-5	27,00 \$					27,00 \$
Moyenne	23,10 \$	17,50 \$	19,75 \$	20,83 \$	22,13 \$	23,10 \$

IGU | ACIG  
2014

## La proposition de Gaz Métro

- Est un processus complexe et non transparent pour le client.
- N'améliore en rien la sécurité d'approvisionnement de Gaz Métro en journée de pointe.

Gaz Métro a toujours la possibilité d'indiquer aux clients, au moment de l'avis d'interruption, qu'ils ne peuvent se prévaloir du GAI pour des raisons opérationnelles.

- Cause un préjudice inutile à la clientèle interruptible.

IGU | ACIG  
2014

## La protection de Gaz Métro en journée de pointe

- **La proposition ne répond pas au besoin.**

*« (...) Gaz Métro doit s'assurer de détenir les outils requis pour répondre à la demande de sa clientèle continue avant le début de la saison hivernale. Même en réduisant la compétition pour les capacités de transport disponibles, cette compétition demeure, ainsi que le risque de ne pas être en mesure de sécuriser des outils ponctuellement en cours d'hiver. **Les modifications au service de GAI ne peuvent constituer un substitut acceptable à sécuriser les outils requis pour faire face à l'ensemble des conditions climatiques dans le cadre du plan d'approvisionnement.** »*

- **Source :** Pièce B 0448, Gaz Métro 2, Document 60, page 7, lignes 20-26

## Conclusions

### L'ACIG demande

- **De renverser la décision D-2013-192 relative au GAI**
  - Puisque la proposition de Gaz Métro ajoute en complexité sans ajouter à la sécurité d'approvisionnement en journée de pointe.
- **De maintenir le *statu quo***
  - Permettre aux clients qui le désirent de pouvoir continuer à contracter leurs besoins en GAI directement auprès de leur fournisseur

## Conclusions (suite)

### L'ACIG demande

- De permettre à Gaz Métro, dans l'esprit de D-2013-179, de former un groupe de travail avec les clients du tarif D4 pour développer un service spécifique permettant, dans des situations exceptionnelles, de répondre à une pointe qui excède ce qui est prudemment prévu au plan d'approvisionnement.
- L'implication des clients affectés par le développement d'une telle solution est essentielle.